

**Subventions aux associations à caractère social -  
Deuxième répartition au titre de l'année 2001**

**Mme l'Adjointe DUFAY, Rapporteur :** Sur avis favorable de la Commission Action Sociale, il est proposé d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

Antenne Petite Enfance	2 000 F	(304,90 €)
Association Comtoise d'Entraide	5 000 F	(762,25 €)
Boutique Accueil de Jour Été comme Hiver	9 500 F	(1 448,27 €)
Une Place au Soleil	10 000 F	(1 524,49 €)

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense, soit 26 500 F (4 039,90 €) sera imputée sur les crédits disponibles au budget primitif 2001, chapitre 92.524.6574 CS 20500.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

*Récépissé préfectoral du 16 novembre 2001.*